



Buses eaux pluviales sur terrain privé

Par naftaline

Les eaux pluviales sont déversées sur mon terrain par deux grosses buses. Le débit de l'eau dans ces buses a singulièrement augmenté depuis que les bas cotés et fossés des routes adjacentes ont été bétonnés. Le terrain doit aussi absorbé toute l'eau qui arrive bien en amont par des fossés aussi bétonnés.

A ce jour, le terrain de 1800 m2 est donc déclaré non constructible !

Quels sont mes recours ? Une mairie peut-elle canaliser des eaux pluviales et les faire déverser sur un terrain privé ?

Je n'ai signé aucune servitude d'utilité publique.

Ne vivant pas à La Réunion, tous ces changements ont donc été réalisés pendant mon absence.

Mon terrain serait donc devenu une vraie "ravine" comme on le dit sur mon île !

Merci pour votre aide